

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 13 mars 2025

03.2025-13	PATRIMOINE <u>OBJET</u> : Marché à procédure adaptée « achat d'équipements extérieurs pour aménagement des espaces verts d'Aqua'Val Maine à Aigrefeuille sur Maine »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT la construction de l'équipement aquatique Aqua'Val Maine en 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'aménager l'espace extérieur de cet équipement pour valoriser l'aspect ludique à travers les activités de loisirs pour les usagers, en installant dans les espaces verts :

- 2 tables de tennis de table
- 3 tables bancs Castor 2 m - avec toit accessibles aux personnes à mobilité réduite
- 1 filet de Beach volley et ses poteaux

CONSIDERANT que la société MANUTAN Collectivités sise 143 Bd Ampère – CHAURAY - 79074 NIORT, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat avec la société MANUTAN Collectivités sise 143 Bd Ampère – CHAURAY - 79074 NIORT pour le matériel de loisirs précisé, à livrer sur le site d'Aqua'Val Maine à Aigrefeuille sur Maine - rue du Fief, pour un montant de 7 480,00 € HT, soit 8 976,00 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »